

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

PROCES-VERBAL

ARRONDISSEMENT
DE
LIBOURNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
FRONSADAIS

Convocation du 25 Septembre 2024

Conseil communautaire du 30 septembre 2024

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents : 15

Nombre de votants : 21

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en séance ordinaire à la Maison des Services Communautaires à Saint Germain de la Rivière suite à la réunion du 25 septembre n'ayant pas eu le quorum ;

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
Commune d'Asques				Commune de Saillans			
DARCOS Murielle	<input checked="" type="checkbox"/>	CHANIOLEAU Sylvie	<input type="checkbox"/>	Tillet Faurie Martine	<input type="checkbox"/>	PELLETIER Hervé	<input type="checkbox"/>
Commune de Cadillac en Fronsadais				Commune de Saint Aignan			
BARBE Richard	<input checked="" type="checkbox"/>			MONDON Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>	De la Dorie Sylvain	<input type="checkbox"/>
GREAUT Valérie	<input type="checkbox"/>			Commune de Saint Genès de Fronsac			
Commune de Fronsac				MURAT Patrice	<input type="checkbox"/>	PARACHOU Véronique	<input type="checkbox"/>
DURANT Marcel	<input type="checkbox"/>			Commune de Saint Germain de la Rivière			
EYHERAMONNO Mauricette	<input checked="" type="checkbox"/>			DUVERGER Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	DANGLADE Gérard	<input type="checkbox"/>
Commune de Galgon				Commune de Saint Michel de Fronsac			
BAYARD Jean-Marie	<input checked="" type="checkbox"/>			DUBOUREAU Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	JOUBERT Alain	<input type="checkbox"/>
BERGEON Serge	<input type="checkbox"/>			Commune de Saint Romain La Virvée			
BIGOT Christian	<input type="checkbox"/>			MONTION Alain	<input type="checkbox"/>	PERNOT Alain	<input checked="" type="checkbox"/>
CHIAROTTO Alain	<input type="checkbox"/>			Commune de Tarnès			
LOCHON Nathalie	<input type="checkbox"/>			GARBUIO Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>	DEJEAN Josian	<input type="checkbox"/>
LESCOUL Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Vérac			
Commune de La Lande de Fronsac				BEC Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	MAUBERT SBILE Karine	<input type="checkbox"/>
GALAND Jean	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Villegouge			
GASTEUIL Jean-Pascal	<input type="checkbox"/>			VALEIX Guillaume	<input type="checkbox"/>		
JANICOT Laurine	<input type="checkbox"/>			BOULIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>		
PALMISANO Frédéric	<input type="checkbox"/>			Pouvoirs :			
MARTIN Mathieu	<input type="checkbox"/>			Christian BIGOT à M. Jean-Marie BAYARD			
Commune de La Rivière				Dominique BEYLY à Mme Marie-France REGIS			
BEYLY Dominique	<input type="checkbox"/>	BRIEUX Isabelle	<input type="checkbox"/>	Mickaël CENNI à Mme Isabelle BYTNAR			
Commune de Lugon et l'Île du Carney				Mme Nathalie LOCHON à Mme Caroline LESCOUL			
CENNI Mickaël	<input type="checkbox"/>			Frédéric PALMISANO à M. Jean GALAND			
BYTNAR Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>			Mme Martine TILLET FAURIE à M. Philippe DUVERGER			
Commune de Mouillac				Absents :			
REGIS Marie-France	<input checked="" type="checkbox"/>	GARANTO Antoine	<input type="checkbox"/>	Serge BERGEON – M. Alain CHIAROTTO –			
Commune de Périssac				Marcel DURANT - Mme Valérie GREAUT –			
VIGIER Valérie	<input type="checkbox"/>			Jean-Pascal GASTEUIL – Mme Laurine JANICOT –			
CHOLLET GABARD Eric	<input type="checkbox"/>			Mathieu MARTIN – M. Eric CHOLLET GABARD –			
				Patrice MURAT – M. Guillaume VALEIX			
				Mme Valérie VIGIER -			

Secrétaire de séance : M. Richard BARBE

Madame la Présidente fait l'appel des présents ; le quorum n'est pas nécessaire vu que cette réunion fait suite à celle du 25 septembre 2024 et l'ordre du jour est resté inchangé.

1/ Nomination du secrétaire de séance

Madame la Présidente demande aux élus communautaires quels sont les candidats pour être secrétaire de séance ; M. Richard BARBE propose sa candidature, qui est adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 21

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne M. Richard BARBE pour exercer cette fonction.

2/ Vote des bases minimum de la CFE

M. Jean GALAND, rapporteur aux finances, rappelle les 5 scénarios proposés par le Cabinet ECOFINANCE pour permettre d'harmoniser les bases fiscales minimum de la CFE sans pénaliser les entreprises qui s'installent sur le territoire, tout en permettant à la Communauté de Communes de disposer de ressources supplémentaires.

Il est énoncé qu'une partie du produit issu de l'augmentation des bases de la CFE permettra de subventionner via la politique économique communautaire des petites entreprises existantes ou qui s'installeront sur le territoire.

En effet, il sera budgétisé en 2025 une enveloppe de 120 000 € répartie sur 12 axes potentiellement mobilisable par nos entreprises qui en feront la demande.

Il est précisé que les 5 scénarios ont comme point de départ le niveau actuel de la base minimum CFE pour atteindre le maximum autorisé étant précisé que ces scénarios sont modulables entre eux et qu'il appartient à la collectivité de définir son scénario propre le cas échéant.

Bases de cotisation minimum	Scénario 1					
	565 € CA ≤ 10 K€	1136 € 10 K€ < CA ≤ 32 K€	1464 € 32 K€ < CA ≤ 100 K€	1789 € 100 K€ < CA ≤ 250 K€	2136 € 250 K€ < CA ≤ 500 K€	2484 € CA > 500 K€
Nombre de contribuables	95	220	231	146	65	55
Cotisation minimum à payer	140 €	281 €	362 €	443 €	529 €	615 €
Produit supplémentaire	0 €	841 €	13 791 €	20 046 €	14 065 €	15 826 €
	64 568 €					
Bases de cotisation minimum	Scenario 2					
	565 € CA ≤ 10 K€	1142 € 10 K€ < CA ≤ 32 K€	1706 € 32 K€ < CA ≤ 100 K€	2356 € 100 K€ < CA ≤ 250 K€	3050 € 250 K€ < CA ≤ 500 K€	3746 € CA > 500 K€
Nombre de contribuables	95	220	234	148	66	59
Cotisation minimum à payer	140 €	283 €	422 €	583 €	755 €	927 €
Produit supplémentaire	0 €	1 167 €	27 696 €	40 808 €	28 882 €	34 057 €
	132 610 €					

Bases de cotisation minimum	Scénario 3					
	565 € CA ≤ 10 K€	1148 € 10 K€ < CA ≤ 32 K€	1948 € 32 K€ < CA ≤ 100 K€	2923 € 100 K€ < CA ≤ 250 K€	3964 € 250 K€ < CA ≤ 500 K€	5008 € CA > 500 K€
Nombre de contribuables	95	220	234	150	68	69
Cotisation minimum à payer	140 €	284 €	482 €	723 €	981 €	1 239 €
Produit supplémentaire	0 €	1 494 €	41 711 €	61 653 €	44 124 €	54 563 €
	203 545 €					

Bases de cotisation minimum	Scénario 4					
	565 € CA ≤ 10 K€	1154 € 10 K€ < CA ≤ 32 K€	2190 € 32 K€ < CA ≤ 100 K€	3490 € 100 K€ < CA ≤ 250 K€	4878 € 250 K€ < CA ≤ 500 K€	6270 € CA > 500 K€
Nombre de contribuables	95	220	236	152	69	72
Cotisation minimum à payer	140 €	286 €	542 €	864 €	1 207 €	1 552 €
Produit supplémentaire	0 €	1 821 €	55 790 €	82 900 €	59 508 €	76 518 €
	276 536 €					

Bases de cotisation minimum	Scénario 5					
	579 € CA ≤ 10 K€	1158 € 10 K€ < CA ≤ 32 K€	2433 € 32 K€ < CA ≤ 100 K€	4056 € 100 K€ < CA ≤ 250 K€	5793 € 250 K€ < CA ≤ 500 K€	7533 € CA > 500 K€
Nombre de contribuables	95	220	237	152	69	72
Cotisation minimum à payer	143 €	287 €	602 €	1 004 €	1 434 €	1 864 €
Produit supplémentaire	329 €	2 038 €	70 012 €	104 193 €	75 134 €	99 024 €
	350 731 €					

M. GALAND propose d'adopter le scénario 5, seules les 3 dernières tranches sont les plus impactées.

Madame la Présidente remarque que ce sont les entreprises qui ont un chiffre d'affaire de plus de 500 000 € qui ont le plus bénéficié de la réforme de la taxe professionnelle.

Il est proposé par un élu de mixer les différents scénarios en préservant les 2 premières tranches et en augmentant les 2 dernières tranches selon le barème scénario 4 qui aboutirait à une ressource supplémentaire totale d'environ 210 832 €. Le fait de ne pas recourir de suite au scénario 5 ouvrirait la possibilité d'augmenter les recettes à l'avenir.

Il est confirmé le fait que les scénarios sont modulables et que le vote de cette mesure fiscale pourra se faire différemment chaque année laissant la possibilité le cas échéant d'aller au maximum soit 350 000 € de ressources supplémentaires.

Il est proposé au contraire de faire cette modification une fois pour toutes en ne pénalisant pas les plus petites entreprises.

Madame la Présidente est de cet avis d'autant que la CDC n'a pas beaucoup de levier quant à l'augmentation des autres ressources externes.

Une élue communautaire est surprise du nombre d'entreprises sur le territoire : 72 entreprises font plus de 500 000 €.

Il est confirmé que c'est bien la réalité, cela comprend effectivement des commerces et artisans (boulangeries, pharmacies, ...)

A la question sur l'imposition des chambres d'hôtes du Château de la Rivière, il est répondu que les chambres d'hôtes ne sont pas assujetties à la CFE au même titre que les viticulteurs et agriculteurs..

M. GARBUIO, Vice-Président en charge du développement économique propose de mixer les scénarios de la façon suivante ; il est précisé dans le tableau ci-dessous la base de CFE selon le scénario choisi :

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6
CA inférieur ou égal à 10 000€	CA compris entre 10 001 € et 32 000 €	CA compris entre 32 001 € et 100 000 €	CA compris entre 100 001 € et 250 000 €	CA compris entre 250 001 € et 500 000 €	CA supérieur à 500 000 €
565 € scénario 1	1 136 € scénario 1	1 948 € scénario 3	3 490 € scénario 4	5 793 € scénario 5	7 533 € scénario 5

Madame la Présidente demande aux élus de se prononcer sur cette proposition, qui instaure une progressivité et une équité entre les entreprises selon leur chiffre d'affaires.

M. BAYARD énonce qu'il s'abstient mais M. BIGOT lui a donné pouvoir de voter contre.

Mme BYTNAR énonce qu'elle s'abstient mais. M. CENNI lui a donné pouvoir de voter contre.

Voix contre : 2 (M. Bigot – M. Cenni)

Abstentions : 8 (M. Bayard – Mme Boulin – M. Bytnar – M. Duboureau – Mme Lescoul – Mme Lochon – Mme Mondon – M. Pernot)

Voix pour : 11

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Décident à la majorité des membres présents et représentés, de retenir une base pour l'établissement de la cotisation minimum CFE

➤ Fixent le montant de cette base à 565 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur ou égal à 10 000 €

➤ Fixent le montant de cette base à 1 136 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €.

➤ Fixent le montant de cette base à 1 948 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €.

➤ Fixent le montant de cette base à 3 490 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €.

➤ Fixent le montant de cette base à 5 793 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €.

➤ Fixent le montant de cette base à 7 533 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 500 000 €.

La séance prend fin à 18 h 40.

Le secrétaire de séance

Richard BARBE



La Présidente

Marie-France REGIS



